

ARRETE N°2026-061
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT
INTERDICTION DE CIRCULATION AU PARKING POIDS LOURDS

Le maire de la commune de Saint Sauveur des Landes ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,

Vu l'article L 116-1 du code de la voirie routière

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la requête de l'entreprise HENRY FRERES en date du 6 Octobre 2026, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public : réfection de la voie d'accès au parking Poids Lourds, route de Saint Hilaire des Landes

Considérant la réfection de la voie d'accès au parking Poids Lourds, route de Saint Hilaire des Landes :

- Jeudi 8 Octobre au Dimanche 11 Octobre 2026

ARRÊTE

Article 1 - Du Jeudi 8 Octobre au Dimanche 11 Octobre 2026, la voie d'accès au parking Poids Lourds, rue de St Hilaire est interdite à la circulation.

Article 2 : La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise HENRY FRERES. L'accès des services de secours devra être possible pendant la durée du chantier.

Article 3 : Le Maire de St Sauveur des Landes, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Fougères sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Sauveur des Landes,
le 6 Octobre 2026

Le Maire

Christophe DERoyer



Arrêté 2026-061

Commune Saint Sauveur-des-Landes

